

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET DES  
VALLEES DU HAUT-BEARN  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

---

**SÉANCE DU 30 MARS 2017**

---

Etaient Présents, 49 titulaires, 4 suppléants, 13 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Yvonne COIG, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Jacques NAYA, Dominique FOIX, Maillys DEL Pianta, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE

Pouvoirs :

Etienne SERNA	à	Pierre CASABONNE
Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Michel LAUGA	à	Michel NOUSSITOU
Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Maylis DEL Pianta
David CORBIN	à	Daniel LACRAMPE
Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise GASTON
Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
Gérard BURS	à	Patrick MAUNAS
Jacques MARQUEZE	à	Elisabeth MEDARD
Christophe GUERY	à	Dominique FOIX
Jean-Pierre TERUEL	à	André BERNOS

Suppléants :

Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
Michel NAVAILLES	suppléant de	Bernard MORA
Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE

Absents : Jacques CAZAURANG (excusé), Joseph LEES (excusé), Jean CAMSUZOU (excusé), Rosine CARDON, Didier CASTERES, Pierre ARTIGUET (excusé), Pierre SERENA (excusé), Gérard LEPRETRE (excusé), Henri BELLEGARDE (excusé), Jean GASTOU (excusé), Jean-Claude COSTE (excusé)

**RAPPORT N° 170330-45-SOC**

**PARTICIPATION DES COMMUNES DE LA HAUTE VALLEE D'ASPE  
AU FINANCEMENT DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES  
(TAP)**

Mme BALLIHAUT expose :

La Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn est compétente en matière d'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur le territoire de la Vallée d'Aspe.

Pour les Communes de la haute vallée (Borce, Cette-Eygun, Etsaut et Urdos), les TAP sont organisés sur l'école d'Etsaut. Pour l'année 2016, deux associations ont été mandatées :

- de janvier à juillet : association Haute Aspe Haut Débit
- à partir de septembre : association pour l'Ecole en Haute Vallée d'Aspe

En 2016, la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe a signé une convention de participation avec les communes de la haute vallée pour fixer les modalités de leur participation financière à l'organisation des TAP, pour l'année 2015.

En effet, le coût des TAP étant plus élevé en haute vallée que dans le Vallon, où un Accueil de Loisirs anime les TAP, il a donc été convenu, dès la mise en œuvre des TAP, que pour garantir une unité de coût sur le territoire de la Vallée d'Aspe, les quatre communes de la haute vallée participent au financement des animations.

Pour les années 2016 et 2017, il convient de rédiger une nouvelle convention fixant ces mêmes modalités de participation. La participation des 4 communes est calculée à partir :

- du différentiel entre le coût des TAP si l'animation était réalisée par un accueil de loisirs déclaré (*trois heures de TAP par semaine encadrées par deux animateurs diplômés*) et le coût réellement facturé à la CCPOVHB.
- le différentiel est réparti entre les 4 communes au prorata du nombre d'enfants inscrits à l'école au 1<sup>er</sup> septembre de l'année scolaire concernée.

Oùï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à **SIGNE** les conventions fixant les modalités de participation au financement des TAP avec les communes de la Haute Vallée d'Aspe : Borce, Cette-Eygun, Etsaut et Urdos.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 mars 2017

Suivent les signatures

Affiché le 13/04/17

le 13 mars 2017  
Daniel LACRAMPE  
Président



Le Président

Daniel LACRAMPE